

# 45 années de lutte contre l'isolement rural

## Aperçu de la Poste Automobile Rurale 1926-1971

### Bibliographie

- La poste automobile rurale en France (1926-1971) : Alain Floc'h, 2007
- La poste automobile et les véhicules des P.T.T. : Yves Lecouturier, Pierre-Stéphane Proust, 1998
- Relais (revue des amis du musée de la poste) N°17 et 18 : Pierre Nougaret, 1987
- Les vignettes de transport de la poste automobile rurale : R. Fournier, Echo de la Timbrologie N°1432, avril 1973
- Au service de tous : une poste automobile spécifique aux zones rurales : J.P. Mayeur, Echo de la timbrologie N°1745, octobre 2001
- Utilisation des timbres pour colis postaux de 1943 : M. Catherine, Feuilles Marcophiles N°268



## ■ Origine

## ■ Organisation

## ■ Services postaux

## ■ Services commerciaux complémentaires

- Transport de voyageurs

- Commissions

- Voitures d'enfants et bicyclettes

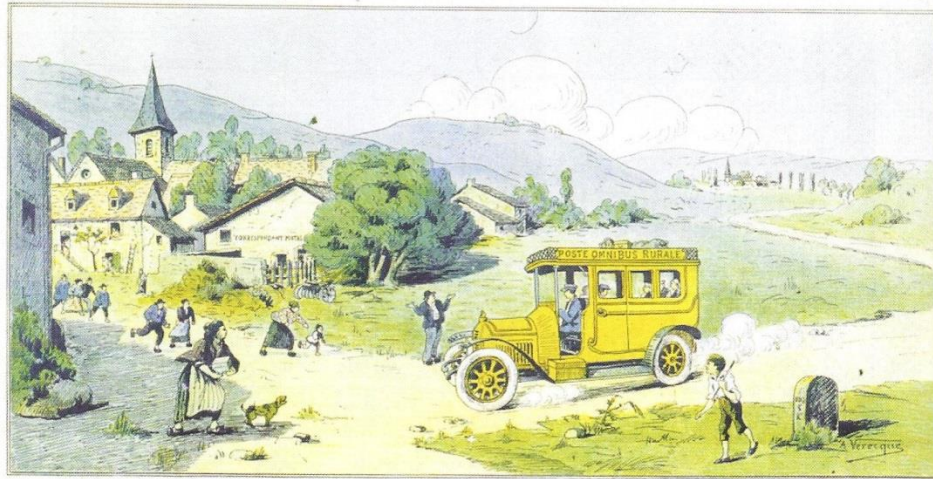
- Bagages accompagnés

- Colis postaux

# CONTRE L'ISOLEMENT RURAL

L'Administration des P.T.T. procède à des essais de mise en service de:

## "Poste omnibus automobile rurale"



Grâce auxquels les populations des communes desservies bénéficient des avantages suivants :

**Distribution postale avancée de plusieurs heures.**

**Avance dans l'expédition du courrier. Cette avance peut atteindre 24 heures.**

**Opérations postales de toute nature faites sans dérangement, soit directement chez le correspondant postal de la localité, soit au bureau de poste le plus voisin par l'intermédiaire du conducteur de l'auto.**

**Expédition et réception des colis postaux, des envois de colis de messagerie P. V. et G. V.**

**Exécution par le conducteur de l'auto de commissions commerciales de toute nature pour le compte de la clientèle.**

**Transport rapide des voyageurs entre les localités du parcours.**

**TÊTES DE LIGNE DES CIRCUITS AUTOMOBILES ACTUELLEMENT EN SERVICE:**

LONS LE SAUNIER (Jura) SALINS (Jura) FIGEAC (Lot) CAHORS (Lot) BEAULIEU (Corrèze)

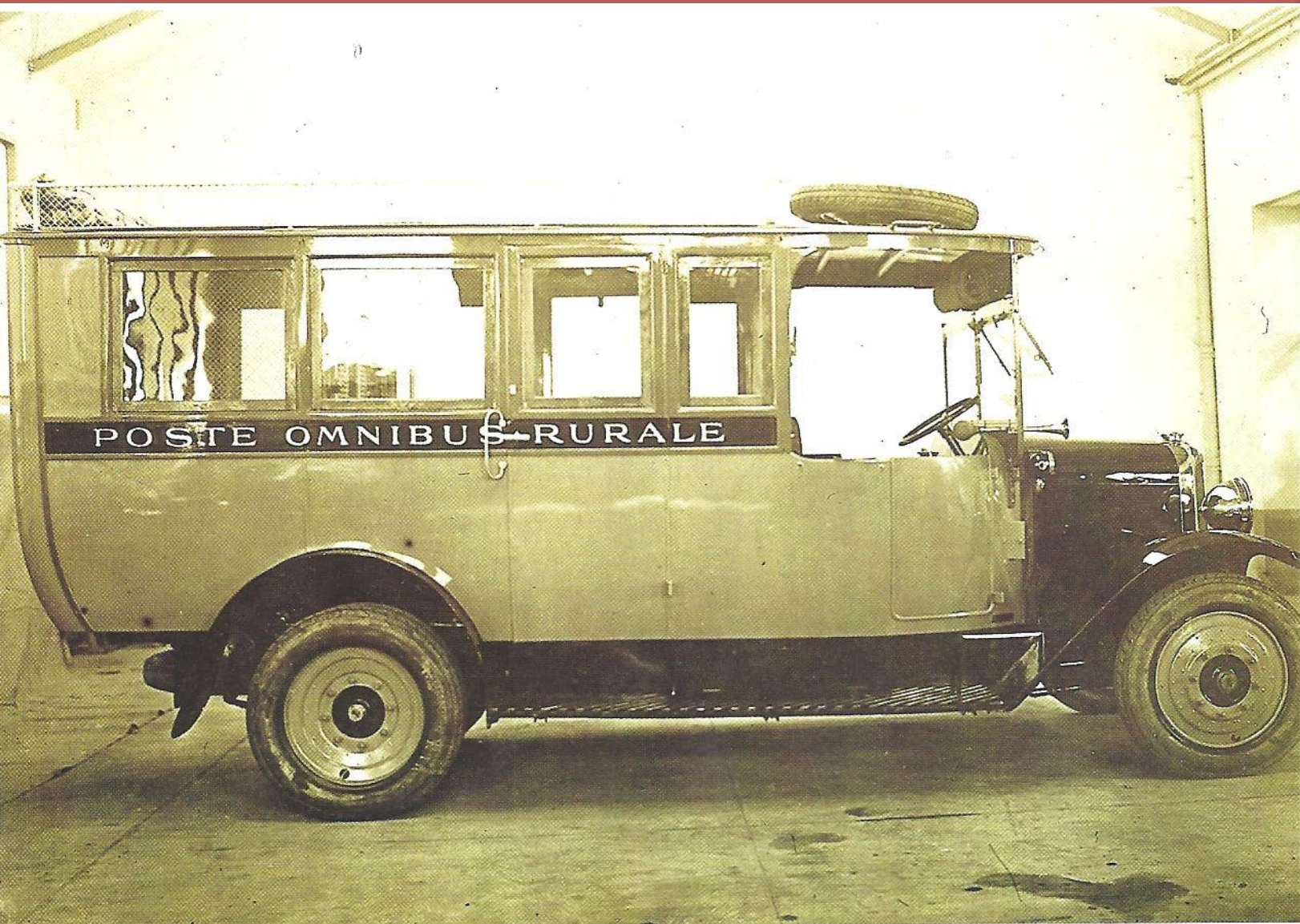
D'autres mises en service sont à l'étude.

Section Communication Publique P.T.T. (174 302)

Un essai a été réalisé à Beaulieu-sur-Dordogne en Corrèze du 1<sup>er</sup> septembre 1926 au 15 juillet 1927.

A l'époque, avec une automobile rachetée à l'armée, 5 communes étaient desservies par ce circuit (Astillac, Liourdres, Puybrun, Bilhac, Bétaille).

4 autres circuits dans des régions défavorisées furent testés. →



L'arrière du véhicule, un petit autobus, était aménagé en agence postale de façon à pouvoir réaliser des opérations à chaque commune desservie, au sud de Beaulieu et au nord du Lot.

Souvenir de l'inauguration de la "Poste Omnibus rurale".

Avec l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués

*Finet*  
1/9 26

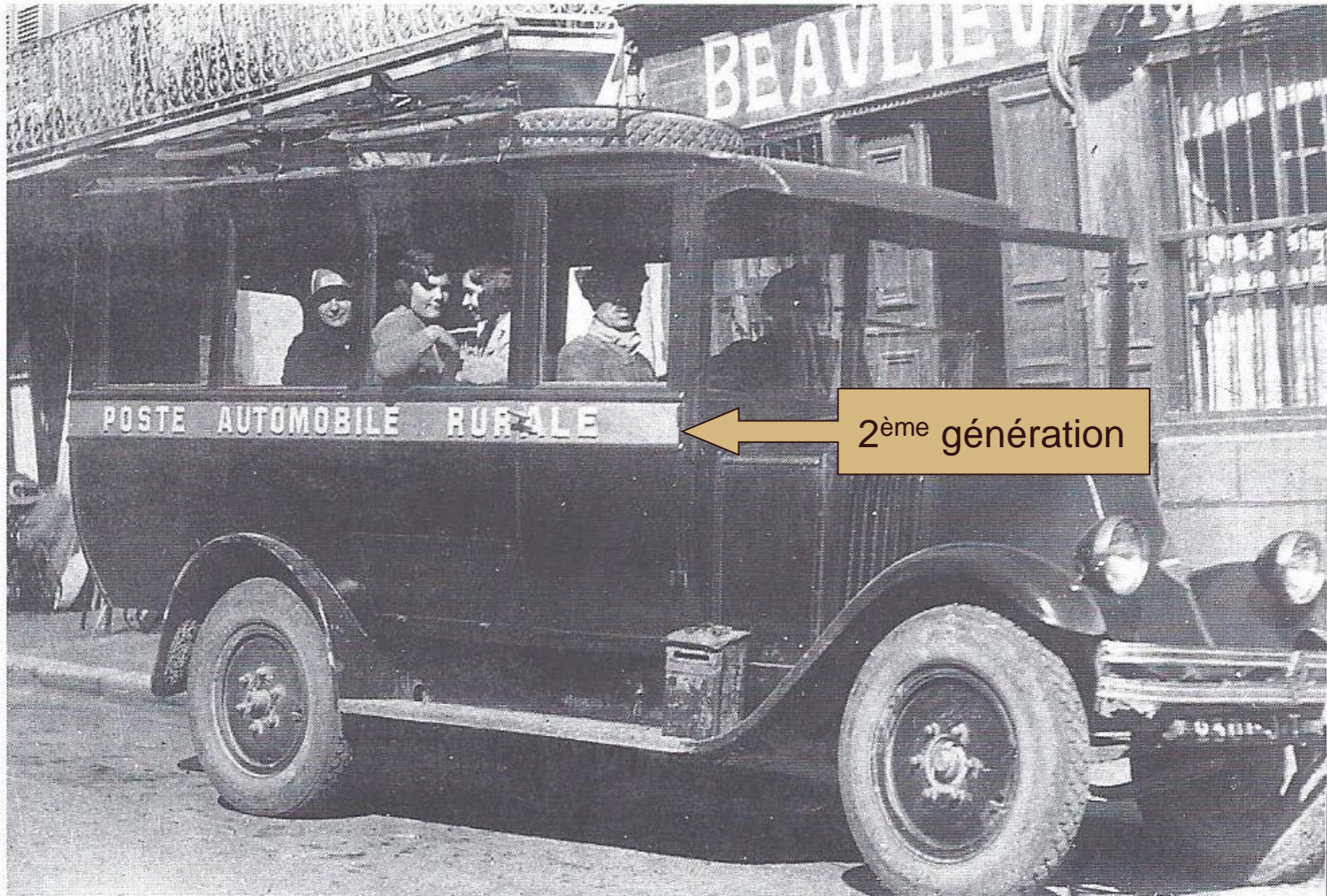


Monsieur Lebon  
Directeur de l'exploitation  
Postale  
Paris.

Premier jour de la Poste Omnibus Rurale



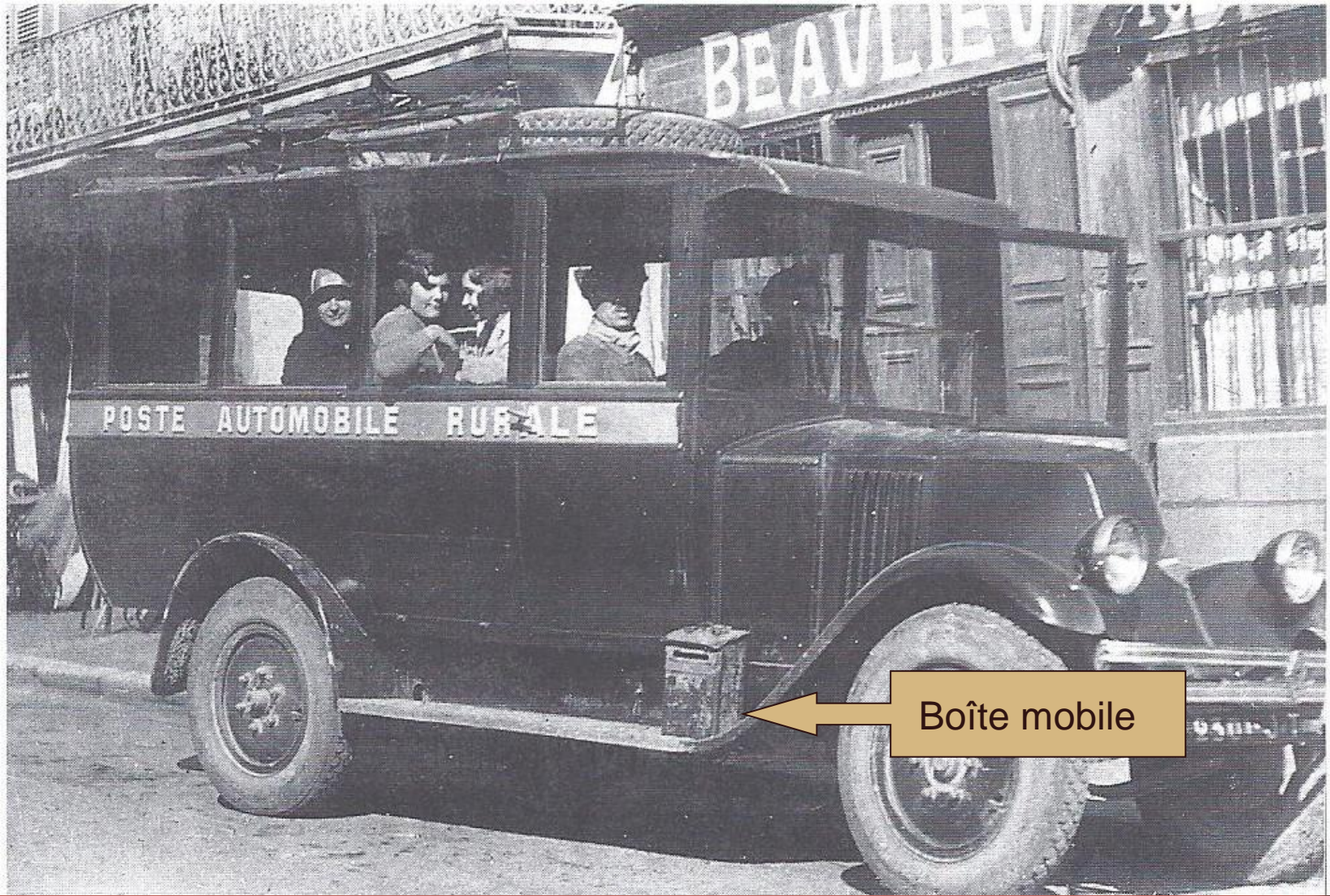
Antépénultième utilisation (mercredi) de ce timbre à date d'essai qui ne permet aucune localisation du point précis de collecte.



2<sup>ème</sup> génération

Le service présentait beaucoup d'inconvénients à la fois pour l'administration (coût) et les usagers (présence impérative lors du passage ; pour les personnes transportées, durée du trajet prolongée par chaque halte). Il fut vite remanié sous une forme plus propice à son développement, avec l'installation de correspondants postaux.





Boîte mobile

Le conducteur est une « personne connue, bien famée, sachant lire et écrire ». Il conduit, porte les sacs, lève les boîtes isolées sur son passage et met les correspondances dans la boîte mobile le cas échéant.





Origine



Organisation



Services postaux



Services commerciaux  
complémentaires



Transport de voyageurs



Commissions



Voitures d'enfants et bicyclettes



Bagages accompagnés



Colis postaux



# Le circuit postal de la PAR

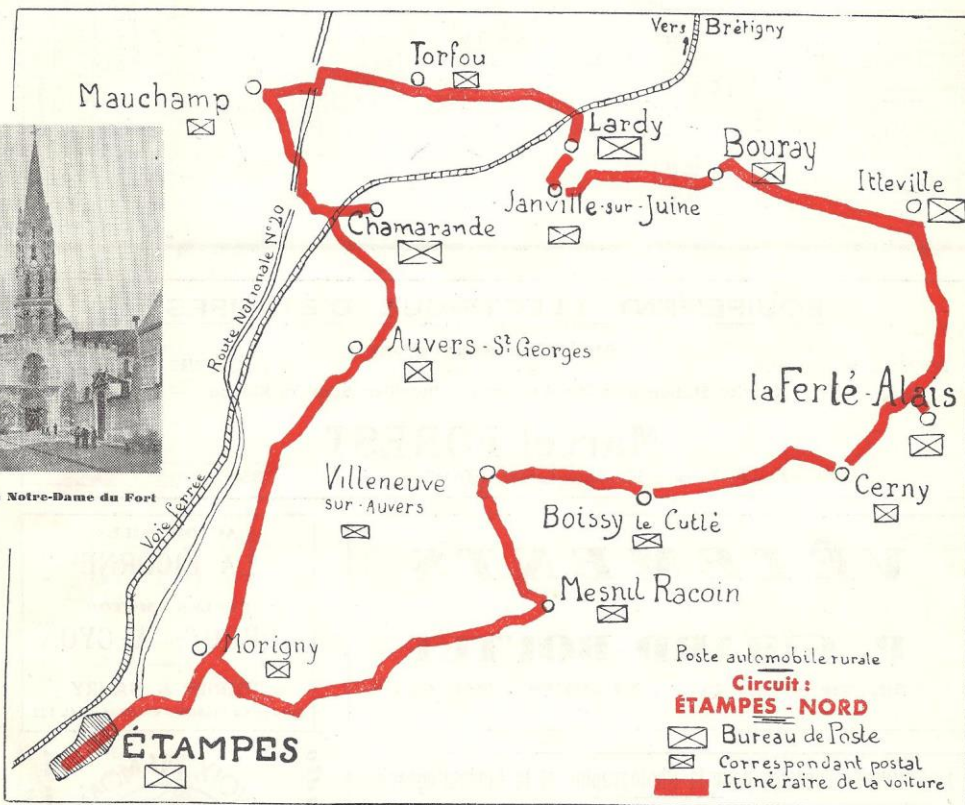
- La création d'un circuit résulte d'une décision ministérielle, sur proposition du Directeur départemental des Postes et après décision conforme de chaque commune concernée : cette dernière vote souvent une subvention annuelle.
- Exemple : les archives départementales des Deux-Sèvres mentionnent (série 6P34) pour la création du circuit de St Maixent en 1933 le vote de 12 communes : 4 d'entre elles refuseront de voter cette subvention et le circuit ne concernera au final que 10 communes.

# POSTE AUTOMOBILE RURALE

SERVICE POSTAL, TRANSPORT DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX  
DE MESSAGERIES (G. V. & P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

## CIRCUIT D'ÉTAMPES-NORD

MISE EN SERVICE : 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1934



L'Eglise Notre-Dame du Fort

**G. LANCELOT**

14, Rue Paul-Doumer (anciennement Rue Basse-de-la-Foulerie)

Téléphone 363

**ÉTAMPES**

Téléphone 363

**ÉLECTRICITÉ - T. S. F. - LUSTRERIE**

A compter de ce remaniement, la création d'un circuit est annoncée par une circulaire distribuée au public : celle-ci comporte le plus souvent 4 pages et précise, outre le parcours aller et retour journalier, les heures de passages dans chaque commune ainsi que les tarifs et modalités des diverses prestations accomplies.

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

**POSTE AUTOMOBILE RURALE**

Service postal, Transport de Voyageurs, de Colis postaux, de Messageries (G. V. et P. V.) et de Commissions de toute nature

CIRCUITS

**d'ATHIS, MORTRÉE**

**SÉES-Est et SÉES-Ouest**

CIRCUIT D'ATHIS

Service à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1934

CIRCUITS SÉES-EST, SÉES-OUEST, MORTRÉE

Service à partir du 16 Avril 1934

*Voir tracés des Circuits pages 8, 16 et 17*

CONFECTIONS

TISSUS

AU  
GAGNE-PETIT

MAISON

**Pierre ROMET**

22, Rue du Pont-Neuf

ALENÇON

TÉL. : 101

TÉL. : 101

BONNETERIE

MEUBLES

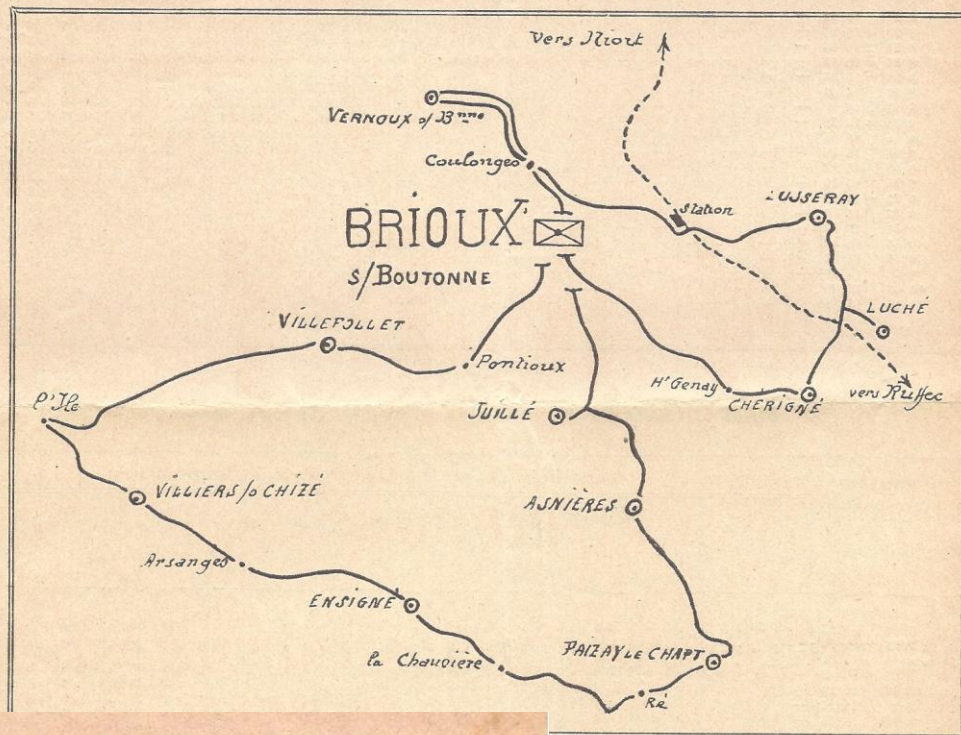
Très exceptionnellement, cette circulaire est remplacée par un opuscule plus volumineux : celui ci-contre regroupe les renseignements destinés aux usagers de quatre circuits de poste automobile rurale.

# POSTE AUTOMOBILE RURALE

SERVICE POSTAL, TRANSPORT DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX DE MESSAGERIES (G. V. ET P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

## Circuit de BRIOUX-SUR-BOUTONNE

Mise en service le 9 Mars 1934



rs 1934 et à la page 3 les renseignements sur des commissions

## MAIRIE DE VERNOUX-SUR-BOUTONNE

(DEUX-SEVRES)

Clos par Nécessité,  
Le Maire



Pharmacie MARTIN-BAUDOU  
BRIOUX-SUR-BOUTONNE  
Téléph. 29

Accessoires  
Droguerie  
Articles d'hygiène  
Plantes, Pansements  
d'une qualité irréprochable

Attention à l'usage de ces circulaires !

Le circuit de Brioux sur Boutonne a été mis en service en réalité le 9 mars 1931 avec 9 CP : il s'agit ici d'une mise à jour après remaniement du circuit et adjonction d'un 10<sup>ème</sup> CP desservant la commune de Vernoux s/ Boutonne

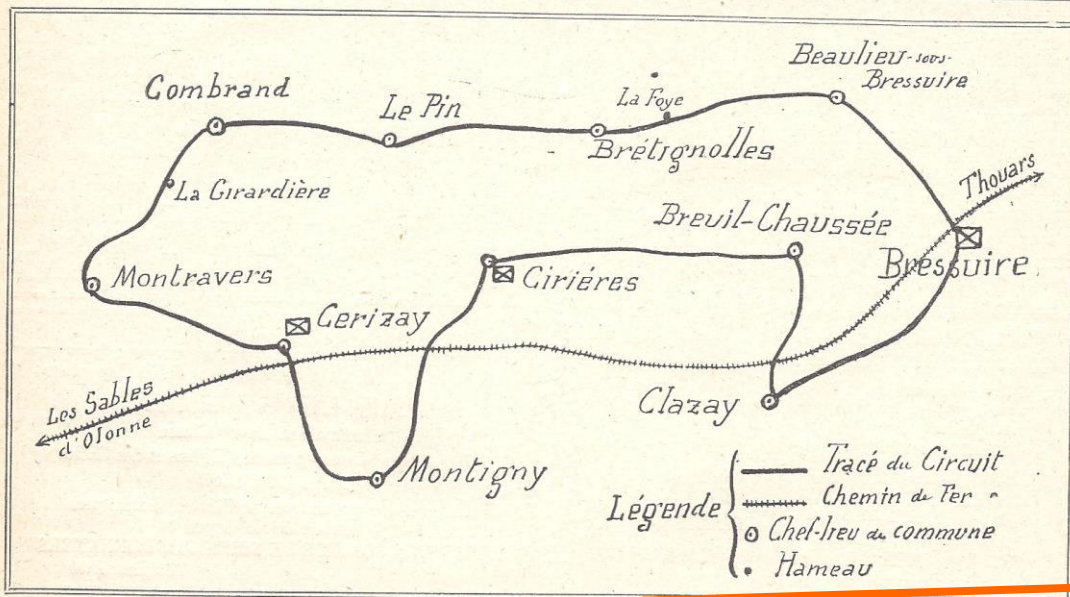
MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

# POSTE AUTOMOBILE RURALE

SERVICE POSTAL, TRANSPORT DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX  
DE MESSAGERIES (G. V. ET P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

## Circuit de Bressuire

Mis en service le 1<sup>er</sup> Juin 1932



Imprimés localement et adaptés en conséquence, ces documents décrivent tous le même fonctionnement de services nouveaux destinés aux communes rurales dépourvues de tout moyen régulier de transport.

## 1<sup>er</sup> sens : Bressuire, Clazay, Breuil-Chaussée, etc.

LOCALITÉS DE DÉPART	HORAIRE Jours pairs		Tarif du transport des Voyageurs à destination de :												
	Départ: Matin	Départ: soir	Clazay	Breuil Ch.	Cirières	Montigny	Cerizay	Montravers	La Girardièrre	Combrand	Le Pin	Bretignolles	La Foye	Beaulieu-s.-Bressuire	Bressuire
	Lire de bas en haut														
BRESSUIRE-Gare . . . . .	D 5h59	A 18h08	1 75	2 75	4 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
BRESSUIRE-Bureau . . . . .	A 6 »	D 18 07	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CLAZAY . . . . .	D 6 40	A 18 05	—	1 »	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
BREUIL-CHAUSSEE . . . . .	D 6 57	A 17 51	—	—	1 50	2 75	3 75	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
CIRIERES . . . . .	D 7 05	A 17 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTIGNY . . . . .	D 7 17	A 17 31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CERIZAY . . . . .	D 7 31	A 17 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTRAVERS . . . . .	D 7 41	A 16 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LA GIRARDIERE . . . . .	D 7 51	A 16 37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
COMBRAND . . . . .	D 8 03	A 16 45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LE PIN . . . . .	D 8 10	A 16 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRETIGNOLLES . . . . .	D 8 20	A 16 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LA FOYE . . . . .	D 8 23	A 16 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE . . . . .	D 8 33	A 16 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRESSUIRE-Bureau . . . . .	A 8 45	D 16 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRESSUIRE-Gare . . . . .	D 8 47	A 15 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	A 8 48	D 15 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

## 2<sup>e</sup> sens : Bressuire, Beaulieu, La Foye, Bretignolles, etc.

LOCALITÉS DE DÉPART	HORAIRE Jours impairs		Tarif du transport des Voyageurs à destination de :												
	Départ: Matin	Départ: Soir	Beaulieu s.-Bressuire	La Foye	Bretignolles	Le Pin	Combrand	La Girardièrre	Montravers	Cerizay	Montigny	Cirières	Breuil-Ch.	Clazay	Bressuire
	Lire de bas en haut														
BRESSUIRE-Gare . . . . .	D 5h59	A 18h08	1 75	2 75	3 »	4 »	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
BRESSUIRE-Bureau . . . . .	A 6 »	D 18 07	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE . . . . .	D 6 40	A 18 05	—	1 25	1 50	2 50	3 25	3 75	4 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
LA FOYE . . . . .	D 6 55	A 17 53	—	—	1 »	1 50	2 25	2 75	3 50	4 50	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
BRETIGNOLLES . . . . .	D 7 05	A 17 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LE PIN . . . . .	D 7 08	A 17 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
COMBRAND . . . . .	D 7 18	A 17 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LA GIRARDIERE . . . . .	D 7 25	A 17 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTRAVERS . . . . .	D 7 30	A 17 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CERIZAY . . . . .	D 7 37	A 17 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTIGNY . . . . .	D 7 41	A 17 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CIRIERES . . . . .	D 7 47	A 17 01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BREUIL-CHAUSSEE . . . . .	D 7 57	A 16 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CLAZAY . . . . .	D 8 11	A 16 37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRESSUIRE-Bureau . . . . .	D 8 23	A 16 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRESSUIRE-Gare . . . . .	D 8 31	A 16 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	A 8 45	D 16 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	D 8 47	A 15 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	A 8 48	D 15 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

ENFANTS. — Les enfants de moins de quatre ans tenus sur les genoux des personnes qui les accompagnent sont transportés gratuitement ; au-dessus de cet âge ils acquittent le prix d'une place entière. — CHIENS. — Le transport des chiens est interdit.

Chambres avec eau chaude et eau froide  
Electricité  
Chauffage central

Téléphone 47  
Confort moderne  
Cuisine bourgeoise  
Garage avec fosse

**HOTEL DE FRANCE (PRÈS LA POSTE)**  
AU CENTRE DES AFFAIRES R. C. 431

**F. PONET** PROPRIÉTAIRE  
**BRESSUIRE** (Deux-Sèvres)

**Grande Pharmacie Moderne**  
**PAUL LE GUIGNIEC**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
5, Place Notre-Dame (près de l'Eglise et des Halles)  
BRESSUIRE  
Laboratoire d'Analyses médicales, chimiques et bactériologiques  
EXECUTION SOIGNEE DE TOUTES ORDONNANCES  
Téléphone 40

Première page intérieure : le parcours aller et retour journalier assorti des horaires de passage et du tarif du transport de voyageurs.

**SERVICE POSTAL**

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tient à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- 1° Vente des figurines postales d'usage courant, des timbres Assurances sociales et des timbres de quittance;
- 2° Réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation;
- 3° Vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies;
- 4° Réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur);
- 5° Emission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 2 000 francs.

6° Paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.  
En plus de ces opérations, le correspondant postal sert d'intermédiaire entre le public et le bureau de Bressuire pour effectuer :

- 1° L'expédition et la distribution des correspondances;
- 2° L'émission des mandats ordinaires, mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 2.000 francs.
- 3° Le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques;

4° L'émission des mandats internationaux de toutes sommes sous réserve du maximum fixé pour chaque pays.

5° Le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement;

6° Les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets;

7° L'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal perçoit sur les déposants :

- a) émission de mandats supérieurs à 2.000 fr. } 0 fr. 10 par opération de
- b) paiement de mandats supérieurs à 500 fr. } moins de 10 fr et 0 fr. 20
- c) versements et remboursements à la C. N. E. } par opération de plus de 10 fr.
- d) Règlement et remplacement des livrets . . . . . 0 fr. 10 par livret.
- e) Expédition de télégrammes . . . . . 0 fr. 20 par télégramme.

**COMMISSIONS**

La poste automobile rurale assure entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui sont confiées.

A titre d'exemple, la poste automobile rurale se charge des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui est nommé désigné (boulangier, boucher, épicier, mercier, etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

<b>TARIF DES COMMISSIONS</b>	}	0 à 3 kilos . . . . .	0 fr. 60
		3 à 5 — . . . . .	1 fr. »
		5 à 10 — . . . . .	1 fr. 50
		10 à 25 — . . . . .	2 fr. 25
		25 à 50 — . . . . .	3 fr. 50

Bicyclettes accompagnées . . . . . 1 fr.  
(Non accompagnées, suivant le poids.)

Voitures d'enfant accompagnées . . . . . 1 fr.

*Les colis accompagnés, d'un poids inférieur à 10 kilos, ne sont passibles d'aucune taxe s'il peuvent être tenus sur les genoux par les voyageurs. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kilos, sont passibles de la taxe normale.*

**MESSAGERIES**

La poste automobile rurale se charge de l'expédition en gare des colis de messagerie grande ou petite vitesse. Ces colis doivent être remis au conducteur accompagnés de la feuille d'expédition dûment remplie.

De même la poste automobile rurale se charge de prendre livraison en gare des colis de messagerie grande vitesse et petite vitesse à destination d'une localité du circuit.

Pour le transport de la localité à la gare ou vice-versa, il est perçu la taxe indiquée au tarif des commissions.

**COLIS POSTAUX**

**Expédition des colis postaux originaires des communes du circuit**

La poste automobile rurale se charge de l'expédition des colis postaux. Ceux-ci doivent être remis au conducteur ou au correspondant postal accompagnés du bulletin d'expédition dûment rempli. Le conducteur tient à la disposition du public des vignettes de colis postaux.

Les taxes d'affranchissement des colis postaux à destination de la France continentale sont :

	3 kg.	5 kg.	10 kg.	15 kg.	20 kg.
En (jusqu'à 400 km	4.30	5.70	9 »	12.05	15.35
Gare (de 401 à 700 km.				13 »	16.30
Il est perçu en plus pour le transport à la gare et l'expédition . . . . .	0.60	1 »	1.50	2.25	2.25

**Livraison des colis postaux à destination des communes du circuit**

1° Colis postaux livrables en gare : Sur la demande des destinataires et moyennant paiement des taxes indiquées au tarif des commissions, ces colis sont transportés à la gare à domicile s'ils n'exèdent pas 3 kilos, de la gare au bureau du correspondant postal, dans le cas contraire;

2° Colis postaux livrables à domicile : Ce sont les colis pour lesquels l'expéditeur a acquitté au départ la taxe à domicile. Ils sont transportés d'office et sans frais par les soins de la poste automobile rurale.

**Établissements MOUET -- Nouvelles Galeries**  
**“ AU MYOSOTIS ”**  
 RUE DE LA HUCHETTE BRESSUIRE  
 Voir nos Réclames de chaque Semaine  
 PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE  
 Entrée entièrement libre

Au C  
 VETEM  
 Pl

La fin de la seconde page intérieure et la totalité de la dernière comportent des publicités locales.

Seconde page intérieure : énoncé et modalités des différents services offerts par la PAR, en plus du transport de courriers et de voyageurs





Origine



Organisation



Services postaux



Services commerciaux  
complémentaires



Transport de voyageurs



Commissions



Voitures d'enfants et bicyclettes



Bagages accompagnés



Colis postaux

## SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tient à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- 1° Vente des figurines postales d'usage courant, des timbres Assurances sociales et des timbres de quittance;
- 2° Réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation;
- 3° Vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies;
- 4° Réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur);
- 5° Emission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 2 000 francs.
- 6° Paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal sert d'intermédiaire entre le public et le bureau de Bressuire pour effectuer :

- 1° L'expédition et la distribution des correspondances;
- 2° L'émission des mandats ordinaires, mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 2.060 francs.
- 3° Le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques;
- 4° L'émission des mandats internationaux de toutes sommes sous réserve du maximum fixé pour chaque pays.
- 5° Le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement;
- 6° Les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Epargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets;
- 7° L'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal perçoit sur les déposants :

- |  |  |
|--|--|
| a) émission de mandats supérieurs à 2.000 fr.      | } 0 fr. 40 par opération de moins de 10 fr et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr. |
| b) paiement de mandats supérieurs à 500 fr         |  |
| c) versements et remboursements à la C. N. E.      |  |
| d) Règlement et remplacement des livrets . . . . . | 0 fr. 40 par livret.   |
| e) Expédition de télégrammes . . . . .             | 0 fr. 20 par télégramme.   |

TRAFFIC LIBRE TOUJOURS CONCURRENCE  
Entrée entièrement libre

à 3 kilos	0 fr. 60
à 5 —	1 fr. »
à 10 —	1 fr. 50
à 25 —	2 fr. 25
à 50 —	3 fr. 50

lées . . . . . 1 fr.  
gnées, suivant le poids.)  
mpagnées . . . . . 1 fr.  
oids inférieur à 10 kilos, ne sont passibles  
enus sur les genoux par les voyageurs  
pa<sub>2</sub>niés, même d'un poids inférieur à 10  
ormale.

le se charge de l'expédition en gare  
de ou petite vitesse. Ces colis doivent  
compagnés de la feuille d'expédition

obile rurale se charge de prendre li  
e messagerie grande vitesse et petite  
ocalité du circuit.

ocalité à la gare ou vice-versa, il est  
rif des commissions.

originaires des communes du circuit  
e se charge de l'expédition des colis  
e remis au conducteur ou au corres-  
du bulletin d'expédition dûment rem-  
a disposition du public des vignettes

nt des colis postaux à destination de

3 kg.	5 kg.	10 kg.	15 kg.	20 kg.
4.30	5.70	9 »	12.05 13 »	15.35 16.30
4.45	4.45	4.45	13.95 2.15	17 » 2.35
0.60	1 »	1.50	2.25	2.25

destination des communes du circuit  
en gare : Sur la demande des desti-  
ent des taxes indiquées au tarif des  
ransportés à la gare à domicile s'ils  
a gare au bureau du correspondant

à domicile : Ce sont les colis pour  
té au départ la taxe à domicile. Ils  
sans frais par les soins de la poste

**Bon Marché**  
FAITS & SUR MESURE

**GARAND**

re et Rue Gambetta

SUIRE

# Le correspondant postal

- Présenté par le Maire de la commune, agréé par la Poste le correspondant postal est un commerçant ou un simple particulier. Il doit normalement lever la boîte installée sur la façade de la maison et apposer le timbre à date hexagonal qui lui a été fourni. En réalité, il n'oblitére le plus souvent que le courrier déposé au guichet.
- Il reçoit son sac des mains du conducteur, trie les lettres, effectue les opérations d'un service postal courant (recommandés, vente de timbres-poste, paie et encaisse les mandats...) et joue parfois –lui ou un membre de sa famille– le rôle de distributeur communal. A ce titre, il peut effectuer, comme le facteur, une brève tournée limitée à la commune et ses écarts.

■ Dans le ressort du GPCO ont été créés au fil du temps :

- 56 CP en Charente (6 circuits),
- 32 CP en Charente-Maritime (4 circuits),
- 56 CP en Deux-Sèvres (6 circuits),
- 33 CP en Vendée (6 circuits)
- 17 CP dans la Vienne (4 circuits)

■ Peuvent également s'ajouter des CP de communes limitrophes d'un autre département et desservies par un circuit de ce dernier (ex. les communes deux-sévriennes de St Pierre des Echaubrognes et Loublande ont été desservies par le circuit de Cholet-Est dans le Maine-et-Loire).

